



# Guide des mises à jour des modules/blocs Cursus IDE@L

Version 1-2022

# Informations

- ❖ Ce guide vous accompagne pour procéder aux mises à jour de votre.vos module-s/bloc-s afin de définir ce qui est attendu dans le cadre du financement de celles-ci.
- ❖ Lors de la validation de votre candidature, 2 options de financement des mises à jour vous ont été proposées sur la base de 72 heures, à savoir :
  - 36h pour la création des contenus, puis 3 mises à jour par module/bloc (3 x 12h)
  - 46h pour la création des contenus, puis 2 mises à jour par module/bloc (2 x 13h)

# Processus de validation d'une mise à jour financée par Coursus IDE@L

## Etape 1

Le souhait de mise à jour doit être formalisé avec l'ensemble de l'équipe pédagogique du module/bloc Coursus IDE@L

## Etape 2

La demande de mise à jour est envoyée par mail explicatif aux services d'Appui à la Pédagogie ou à l'Ingénieur pédagogique

## Etape 3

La demande de mise à jour est ensuite transmise à l'équipe de site Coursus IDE@L ([cursus-ideal@univ-rennes1.fr](mailto:cursus-ideal@univ-rennes1.fr))

## Etape 4

Les services d'Appui à la Pédagogie ou l'ingénieur pédagogique et l'équipe de site Coursus IDE@L traitent la demande de mise à jour de l'équipe pédagogique

## Etape 5

L'équipe de site Coursus IDE@L valide, ou non, la demande de mise à jour auprès de l'équipe pédagogique

## Etape 6

Si la demande de mise à jour n'a pas été validée, l'équipe de site Coursus IDE@L propose à l'équipe pédagogique des suggestions de mises à jour.

## Etape 7

Le bloc et ses livrables (à jour) doivent être transmis à l'équipe de site Coursus IDE@L ou les services d'Appui à la Pédagogie avant de jouer à nouveau le module/bloc.

Demande de mise à jour de module/bloc Coursus IDE@L

Validation de mise à jour

Financement

# MISE A JOUR DU MODULE/BLOC

## TRANSFORMATION PEDAGOGIQUE

### 1. Evaluation

- *Evaluation du module/bloc par les étudiants (EEE)* : les étudiants doivent pouvoir faire des retours sur le module/bloc à chaque fois qu'il est joué. Ces retours doivent être considérés afin d'améliorer en continu le module/bloc. Vous pouvez donc, en prenant en compte ces retours étudiants, adapter une ressource ou une activité.
- *Modalités de diagnostic individuel* : les étudiants doivent avoir la possibilité de se positionner en amont du module/bloc afin de tester leurs connaissances et leurs acquis antérieurs.
- *Modalités d'auto-évaluation* : les étudiants doivent avoir la possibilité de s'auto-évaluer tout au long du module/bloc et donc de se positionner vis-à-vis de leurs apprentissages.
- *Modalités d'évaluation en situation authentique/contextualisée* : les étudiants doivent pouvoir être évalués lorsqu'ils sont en situation authentique/contextualisée.

### 2. Mises en situation et activités d'apprentissage par la pratique

- *Portfolio* : la démarche portfolio permet à l'étudiant d'analyser son activité notamment lors des SAE. Il serait, par exemple, possible de lier cette démarche portfolio avec un tutorat/accompagnement avec les étudiants suivant le bloc.
- *Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAE)* : elles permettent aux étudiants de mettre en œuvre leurs compétences dans une situation contextualisée. Ces situations peuvent prendre la forme de projet(s), de simulation(s), d'investigation(s), d'étude(s) de cas, de stage(s).
- *Acteurs du monde socio-économique* : vous avez la possibilité d'intégrer des acteurs du monde socio-économique au module/bloc pour coconstruire des ressources.

### 3. Modalités d'enseignement, de formation et d'usages

- *Modalités de formation* : le module/bloc peut être joué selon différentes modalités. En effet, vous avez la possibilité d'hybrider le module/bloc, d'intégrer la comodalité, de faire de la classe virtuelle, de passer la formation à distance et proposer de l'autoformation, par exemple.
- *Méthodes de pédagogies actives* : elles peuvent vous permettre de rendre les étudiants acteurs de leur apprentissage. Vous pouvez intégrer la classe inversée dans le module/bloc par exemple, la rétroaction, les débats critiques, les jeux de rôles, les résolutions de problèmes et bien d'autres.
- *Tutorat/accompagnement* : les étudiants peuvent bénéficier d'un tutorat, d'un accompagnement de la part d'enseignants qui souhaitent le mettre en place. Les thèmes abordés dans ces accompagnements sont à la liberté des enseignants et étudiants mais doivent être en lien avec le module/bloc ou avec des modalités du module/bloc.

### 4. Mise en place de l'Approche Par Compétences (APC)

- *Alignement pédagogique* : l'APC peut être intégrée dans le module/bloc. Les compétences et apprentissages, les modalités d'enseignement et les modalités d'évaluation doivent être cohérentes entre elles. Les ressources et activités que vous allez proposer dans le module/bloc doivent aider l'étudiant à utiliser les notions théoriques en situation contextualisée, résoudre des problèmes complexes et développer des compétences disciplinaires voire pluridisciplinaires et transversales.
- *Rédiger des compétences* : la mise en place de l'APC nécessite la rédaction des compétences que l'étudiant doit avoir développées durant le module/bloc et avoir été évalué en conséquence. Elles peuvent être disciplinaires, pluridisciplinaires ou transversales.

# MISE A JOUR DU MODULE/BLOC

## FORME DU BLOC

### 1. Livrables

- *Syllabus* : Si des modifications ont été apportées au module/bloc, cela permet de présenter un syllabus à jour.
- *Guide d'usage de l'enseignant* : Si des modifications ont été apportées au module/bloc, cela permet de présenter un guide d'usage de l'enseignant à jour. Il permet de décrire les modalités et conditions d'exploitation du module/bloc par des enseignants.
- *Guide d'usage de l'apprenant* : Si des modifications ont été apportées au module/bloc, cela permet de présenter un guide d'usage à destination des étudiants à jour. Il permet aux étudiants de connaître les modalités et conditions de suivi du module/bloc.
- *Compte-rendu d'activités* : un encadré a été intégré au compte-rendu d'activités afin de permettre à l'équipe pédagogique de préciser ce qui a été modifié, une fois la mise à jour effectuée. Il sert à la fois à l'équipe pédagogique et à l'équipe Coursus IDE@L. Ce compte-rendu présente l'état d'avancement du projet et doit être produit annuellement.

### 2. Espace de cours

- *Structure* : Il est également possible de modifier la structuration du cours sur Moodle et sur e-formation externe, à la fois dans les sections que dans les ressources.
- *Dépôt* : Les modules/blocs doivent être déposés sur une plateforme définie par votre établissement de référence (Cursus pour Rennes 2, e-formation externe pour Rennes 1, Moodle des écoles) afin que l'équipe de site et les services d'appui à la pédagogie aient accès aux contenus des modules/blocs, et observent l'amélioration et les mises à jour effectuées.
- *Création de ressource* : Il est également possible de créer de nouvelles ressources pour le module/bloc (vidéos, ressources multimédias, ressources 3D, contenus supplémentaires dans les modules/blocs, etc.).

### 3. Charte Coursus IDE@L

- *Logo* : le logo Coursus IDE@L doit apparaître sur au moins une ressource ou activité pour que les étudiants et potentiellement, les autres enseignants réutilisant le module/bloc aient l'information qu'ils suivent un module/bloc labellisé Coursus IDE@L.
- *Bandeau ou bannière* : le *bandeau ou bannière* Coursus IDE@L (cf. processus de validation) doit apparaître sur au moins une ressource ou activité du bloc.



Contact mail  
[cursus-ideal@univ-rennes.fr](mailto:cursus-ideal@univ-rennes.fr)

Site internet  
[www.cursus-ideal.fr](http://www.cursus-ideal.fr)